

Vu le décret n° 80-99 du 6 avril 1980 relatif à la procédure de classement et de déclassement des voies de communications ;

Après avis des collectivités locales concernées ;

La commission interministérielle de classement et déclassement des voies dans la catégorie « Routes nationales » entendue,

Décète :

Article 1er. — Les tronçons de voies précédemment dénommés « Routes pétrolières », sont classés dans la catégorie « Routes nationales » conformément à l'article 2 ci-dessous.

Art. 2. — Les tronçons des voies concernées sont définis comme suit :

Wilayas	APPELLATION	Identification kilométrique des tronçons (Point de départ - fin de tronçon)	Longueur
Ouargla	Route pétrolière Rhoud El Baguel à El Borma	PK 0 à PK 328	328
Ouargla	Route pétrolière Rhoud El Baguel - limite de wilaya	PK 0 à PK 222	222
Illizi	Limite de wilaya Deb Deb	PK 222 à PK 243	21

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 octobre 1985.

Chadli BENDJEDID.

ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTERE

Arrêtés des 2, 9, 14, 16, 23, 27, 28 et 29 mars 1985 portant mouvement dans le corps des administrateurs.

Par arrêté du 2 mars 1985, M. Sidi Mohamed Belbachir est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de la formation professionnelle et du travail, à compter du 1er juillet 1983.

Par arrêté du 2 mars 1985, M. Abdelkader Benaziza est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de la formation professionnelle et du travail, à compter de sa date d'installation dans ses fonctions.

Par arrêté du 2 mars 1985, M. Ammar Boussam est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de l'intérieur et des collectivités locales, à compter de sa date d'installation dans ses fonctions.

Par arrêté du 2 mars 1985, M. Bachir Difallah est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de la formation professionnelle et du travail, à compter du 8 septembre 1984.

Par arrêté du 2 mars 1985, M. Bachir Hamou est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère des postes et télécommunications, à compter du 1er septembre 1984.

Par arrêté du 2 mars 1985, M. Mohamed Kouidrat est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de l'intérieur et des collectivités locales, à compter de sa date d'installation dans ses fonctions.

Par arrêté du 2 mars 1985, M. Abdelmadjid Mansouri est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de la formation professionnelle et du travail, à compter de sa date d'installation dans ses fonctions.

Par arrêté du 2 mars 1985, M. Mourad Mehaouara est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de l'intérieur et des collectivités locales, à compter de sa date d'installation dans ses fonctions.

Par arrêté du 2 mars 1985, les dispositions de l'arrêté du 30 décembre 1982 portant nomination de M. Ammar Hamma, sont modifiées ainsi qu'il suit :